

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 septembre 2008**

L'an deux mil huit, le dix-huit septembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le huit septembre 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

Membre représenté par pouvoir :

Nathalie VOLTZ POUILLE, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Membre excusé :

Yves GITTON (*Maire adjoint*)

Membre absent :

Roger MIGNOT

Secrétaire de séance : Chantal WALTER

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

1. URBANISME - TRAVAUX

1.1. Désignation d'un opérateur pour la zone III Na dite « les Carreaux »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune est soumise aux obligations de la loi SRU pour la construction de logements sociaux.

La zone III Na dite « les Carreaux » a été classée zone urbanisable au POS de 1982. Depuis diverses tentatives ont été entreprises de par les propriétaires ou promoteur et cela sans suite. Aujourd'hui deux propositions crédibles sont parvenues en mairie, dont l'une présente l'avantage d'urbaniser le secteur avec une densité plus faible et en produisant un nombre équivalent de logements sociaux plus importants. 80 % des surfaces sont sous promesses de vente.

Compte tenu de la qualité de la proposition de SOGEPROM, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à désigner comme interlocuteur exclusif cette société et à signer un protocole d'accord.

1.2. Modification partielle du POS zone III Na dite « les Carreaux »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour permettre l'urbanisation de ce secteur, il convient de modifier partiellement le POS de la zone III Na et d'une partie de la zone UH de la rue de la République (de la rue du Boudar à l'avenue Charles de Gaulle). Cette modification fera l'objet d'une enquête publique.

À l'unanimité, le lancement de la modification du POS est adopté.

1.3. Ouverture d'une DUP zone III Na dite « les Carreaux »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Même si 80 % du foncier de la zone est sous promesse de vente et qu'il y a une forte probabilité d'acquérir l'ensemble du périmètre à l'amiable, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose, afin de sécuriser l'opération, d'engager une déclaration d'utilité publique sur ce secteur. Celle-ci fera l'objet d'une enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des riverains ont été informés du projet lors d'une réunion publique.

1.4. Autorisation à signer les promesses d'acquisition zone III Na dite « les Carreaux »

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vue de l'aménagement de ce secteur, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les promesses d'acquisition des parcelles afin de les transférer à l'opérateur.

1.5. Signature d'une convention avec le Département relative à l'insertion d'un aménagement cyclable

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil général propose de créer une piste cyclable entre l'avenue Charles de Gaulle à Bessancourt et la gare de Frépillon - Opération financée à 100 % par cette instance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département et la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes pour cette extension, après examen par l'ensemble des parties de la proposition du Conseil général et des éventuelles modifications.

1.6. Dénomination des rues des Flaches ouest

Rapporteur : Michelle TORTOSA

Madame la Maire adjoint en charge de la culture propose que les deux nouvelles rues du quartier des Flaches ouest portent le nom de deux peintres dont les tableaux sont dans l'église communale et dont l'un des peintres vécut en partie à Frépillon.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame TORTOSA, décide à l'unanimité la dénomination des rues :

- Rue Henri François RIESENER (peintre 1767-1828)
- Rue François Alexandre HAZÉ (peintre 1803)

1.7. Classement de la « Forêt de Montmorency »

Rapporteur : Monsieur le Maire

La forêt de Montmorency comme beaucoup de forêt de notre région subit des pressions permanentes. Pour des raisons écologiques et pour le bien être de la population, de nombreuses communes ont demandé à Monsieur le Préfet le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'associe à cette démarche et demande à Monsieur le Préfet la mise à l'étude du classement de la forêt.

1.8. Lancement d'une consultation d'architecte pour les extensions des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de répondre aux besoins des administrés et à une augmentation maîtrisée de la population scolaire, Monsieur le Maire propose qu'au cours de ce mandat soient réalisés les projets suivants : agrandissement des écoles, réaménagement des cours, rénovation de la maternelle, rénovation du gymnase et des façades de la mairie, éventuellement après acquisition du foncier, la construction d'un centre technique.

Pour l'ensemble de ces opérations et par souci de cohérence et d'unité de ses réalisations, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'un architecte selon la procédure adaptée du code des marchés publics.

1.9. Lancement d'une consultation d'un bureau d'étude technique pour les travaux de voirie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie de la rue du Coudray qui par ailleurs ont été subventionnés, mais également pour certains aménagements périphériques des Flaches ouest, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le lancement de la consultation pour la désignation d'un bureau d'étude technique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

1.10. Echange de parcelles avec Monsieur MESSINA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de permettre l'élargissement de la rue Jean Mermoz, à l'unanimité le Conseil municipal accepte l'échange de parcelle de Monsieur MESSINA cadastrée AH 17 en façade d'une superficie de 190 m² contre une partie de la parcelle AH 239 en fond de parcelle d'une superficie de 244 m² propriété de la commune.

1.11. Vente d'une bande de terrain de la parcelle AH 56 à Monsieur et Madame TANGUY

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors des diverses concertations avec les riverains des Flaches, il a été convenu que la commune après acquisition à RFF vende une bande de terrain à Monsieur et Madame TANGUY – terrain dont ils jouissaient d'une location.

Où l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité le Conseil municipal décide la vente d'une bande de terrain de 250 m² de la parcelle AH 56 à Monsieur et Madame TANGUY moyennant 7 750 € auxquels se rajoutent 2 000 € de frais de clôture éditée par la commune.

2. RESSOURCES - FINANCES

2.1. Garantie d'emprunt à Valestis pour la construction de logements sociaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société Valestis, en charge de la construction des logements sur le secteur des Flaches ouest, sollicite une garantie d'emprunt auprès de la commune pour 6 prêts contractés pour l'opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune de Frépillon à garantir les emprunts à hauteur de 100 %. En contre partie la commune conservera un contingent de logements sociaux de 20 %.

2.2. Participation communale pour la construction de logements sociaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant le coût élevé du foncier du programme de l'Impasse de la Tronche, la société Valestis a sollicité auprès de la commune une participation financière pour surcharge foncières d'un montant de 185 000 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de versement de cette participation.

Monsieur le Maire précise que cette somme sera déduite des prélèvements pour non réalisation de logements sociaux et qu'une partie sera financée par le fond d'aménagement urbain.

2.3. Demande de subvention dans le cadre du fond d'aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès du « Fond d'Aménagement Urbain » (FAU) une subvention pour les actions foncières et immobilières de la commune en faveur du logement locatif social.

2.4. Renouveaulement du placement de la trésorerie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les opérations foncières réalisées sur le projet des Flaches ouest ont généré une trésorerie provisoire dans l'attente de travaux à réaliser. Les communes ont la possibilité pour ce type d'opération de placer la trésorerie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de placer en compte à terme auprès de l'Etat un montant de 1 043 000 € au taux de 4,22 % sur une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2008.

2.5. Exonération de l'indexation 2008 des loyers du Tennis

Rapporteur : Monsieur Dominique BERNARD

Dominique BERNARD propose que le Conseil municipal l'autorise à ne pas indexer le loyer du tennis du deuxième semestre 2008 et 1^{er} semestre 2009 en raison de difficultés passagères du club.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'exonération.

2.6. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs modifié à compter du 1^{er} octobre 2008.

Filière administrative :

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal

Création d'un poste de rédacteur

Filière technique

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière animation

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet

QUESTION DIVERSES

Informatisation des écoles :

Patricia ZEISS informe le Conseil municipal de l'acquisition de 15 ordinateurs, 3 imprimantes et un scanner pour un montant de 13 053 € et dont une subvention égale à 50 % sera sollicitée auprès du Conseil général.

CCVOI - mise en réseau des bibliothèques :

La mise en réseau fonctionne. Désormais la population des villes de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes a accès à l'ensemble des catalogues des différentes bibliothèques.

Le problème de la tarification notamment pour la commune d'Auvers-sur-Oise qui ne possède pas de bibliothèque a été réglé. Le montant de la recette perçu par la commune d'Auvers pour la délivrance de carte sera reversée à part égale à chaque bibliothèque.

CCVOI - création école de musique :

L'ouverture du conservatoire de musique communautaire a eu pour conséquence une augmentation relativement importante pour les adultes.

La CCVOI a donc décidé de baisser l'augmentation sur 2 années en remboursant une partie dès cette année. Pour les enfants, il n'y a pas eu d'incidence financière.

CCVOI - OPAH

Monsieur le Maire rappelle l'étude menée par la CCOI et la complexité du dossier. Cette année les financements porteront en priorité sur la lutte contre l'habitat indigne, la production de logements à loyer maîtrisé avec objectif « logement durable ». Compte tenu de ces critères l'impact devrait être faible sur Frépillon.

Manifestations – vols de nuit

Une manifestation contre les vols de nuit est organisée le samedi 20 septembre 2008 à Paris pour s'opposer aux vols de nuit.

Monsieur le Maire et deux adjoints y participeront.

Subvention enveloppe parlementaire pour les travaux de l'église

Les travaux de l'église vont commencer rapidement. Il s'agit de la création d'une issue de secours et l'installation d'un chauffage à gaz. Une subvention de 10 000 € a été accordée par Madame MALOVRVY Sénateur du Val-d'Oise.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.